

Source : <http://www.sortirdunucleaire.org/Explosion-d-un-four-de-fusion>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Juriblog > Nos actions juridiques > **Explosion d'un four de fusion**

2 avril 2013

Explosion d'un four de fusion

Le 12 septembre 2011, une explosion a eu lieu dans un four de fusion de l'usine Centraco. Le 2 avril 2013, la Socodei a été reconnue coupable d'exploitation d'une INB en violation des prescriptions techniques. Une instruction a été ouverte pour homicide et blessures involontaires. L'affaire a finalement fait l'objet d'un renvoi devant le tribunal correctionnel de Nîmes.



L'installation Centraco

Le Centre de traitement et de conditionnement de déchets de faible activité Centraco, situé sur la commune de Codolet à proximité du site de Marcoule (Gard), est exploité par la société Socodei. L'installation a pour objet le traitement de déchets faiblement ou très faiblement radioactifs, soit par fusion pour les déchets métalliques, soit par incinération pour les déchets incinérables.

12 septembre 2011 : explosion d'un four de fusion

Le 12 septembre 2011, à 11h45, une explosion a eu lieu dans un four de fusion de Centraco. En projetant du métal en fusion hors du four, celle-ci a tué un travailleur et en a blessé quatre autres, dont un gravement.

Selon toute vraisemblance, l'explosion serait liée à une interaction accidentelle entre l'eau de refroidissement et le métal du four, probablement du fait d'une usure. Ce phénomène aurait provoqué une réaction violente qui aurait soufflé hors du four du métal radioactif en fusion à 1600 °C au moment où un travailleur s'employait à briser une croûte de métaux, provoquant ainsi sa mort.

Pour que toute la lumière soit faite sur cet accident, le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé une plainte le 2 novembre 2011 (*voir la plainte, en document joint*).

Plusieurs procédures distinctes en parallèle



Le Parquet engage des poursuites pour violation des prescriptions techniques

Le Parquet de Nîmes a décidé d'engager des poursuites pour exploitation d'une installation nucléaire de base en violation des prescriptions techniques définies par l'ASN. Le Réseau s'est constitué partie civile (*voir la constitution, en document joint*).

Le 2 avril 2013, le Tribunal de police d'Uzès a condamné la Socodei à 1 000 euros d'amende et à 1 000 euros de dommages et intérêts.

Téléchargez le jugement du tribunal de police d'Uzès



Une instruction ouverte pour homicide et blessures involontaires

Un juge d'instruction a été saisi afin de déterminer précisément les causes de l'accident.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" s'est constitué partie civile.

Le juge d'instruction a finalement rendu une ordonnance de renvoi. Le Tribunal correctionnel de Nîmes a été saisi et devait examiner l'affaire le 17 novembre 2017. Mais le tribunal a renvoyé le Parquet à ressaisir le juge d'instruction pour compléter l'ordonnance de renvoi d'ici le 23 février 2018, à 9h.

Téléchargez notre constitution de partie civile



Pour en savoir plus sur l'explosion à Centraco :

<http://www.sortirdunucleaire.org/Accident-de-Marcoule-500-fois-plus>